

***COUPE DE FRANCE REGIONALE & DEPARTEMENTALE FEMININE & MASCULINE 2026-2027**

Rappels règlementaires

Le terme « joueur » est utilisé à titre générique et désigne aussi bien une joueuse qu'un joueur.

Ne figurent dans ce document que quelques rappels règlementaires qui ne vous dispensent pas de consulter l'ensemble des règlements fédéraux et le règlement particulier de la compétition disponibles sur le site de la FFHandball

<https://www.ffhandball.fr/vie-federale/documentation/reglements/>

Conditions de participation	
Licence et qualification	1. Sont autorisés les joueurs de +16 ans et qualifiés à la date de la rencontre. 2. Aucune limitation de licences de type B, D ou E. 3. Licences de type C non autorisées. Si un joueur titulaire d'une licence C participe à une rencontre, match perdu par pénalité.
Nombre maximum de joueurs sur la FDME	14
Participation à d'autres niveaux de compétition	1. Les joueurs ayant participé à une seule rencontre de championnat de niveau national (+16 ans) ne peuvent plus jouer en Coupe de France régionale ou départementale, sous peine de match perdu par pénalité. Cette règle s'applique également aux joueurs ayant joué en national et qui mutent hors période. 2. Un joueur ayant joué un match de championnat régional ne peut pas participer à la Coupe de France départementale. 3. Un joueur ayant joué en coupe de France régionale peut participer à la Coupe de France départementale, à condition de ne pas avoir joué en championnat régional. 4. Les joueurs évoluant uniquement dans les championnats jeunes nationaux ou régionaux (U17, U18) peuvent participer à la Coupe de France régionale et départementale, à la condition d'être autorisés à jouer en +16, pour les joueurs nés en 2010 et 2011 (voir ci-dessous les conditions de surclassement). En cas de non-respect de ces conditions, le match sera perdu par pénalité.
Surclassement	Pour pouvoir participer à la coupe de France Régionale <u>ou</u> à la coupe de France Départementale, les joueurs de 16 ans (nés en 2010) et les joueuses de 15 et 16 ans (nées en 2011 et 2010) doivent OBLIGATOIREMENT : 1. être surclassés dans leur championnat régional <u>ou</u> championnat départemental au regard de l'article 36.2 et suivants des Règlements Généraux 2026-27. 2. être validés dans GESTHAND avant le jour du match. Pour prétendre à un surclassement selon l'article 36.2, il faut remplir l'une des conditions suivantes : . être inscrit en pôle d'accession pour bénéficier du surclassement régional . être sortant de pôle et bénéficier d'un maintien du surclassement régional. Cette disposition ne concerne que les filles nées en 2011 . appartenir à un club sans équipe jeunes (U17 ou U18), permettant ainsi de jouer dans une équipe +16 de plus bas niveau, donc avec un surclassement départemental. Si le club n'a pas d'équipe de niveau départemental, le surclassement régional sera autorisé. Les joueurs de 16 ans ou les joueuses de 15 ou 16 ans qui ne remplissent pas ces conditions ne pourront pas participer sous peine de match perdu par pénalité.
Convention	1. Les équipes en convention sont autorisées sous réserve de ne faire jouer aucun joueur ayant évolué au moins une fois au niveau supérieur sous peine de match perdu par pénalité. 2. Les joueurs doivent être validés sur la liste de la convention, au plus tard, la veille de la rencontre. Si un joueur ressort « non validé dans la convention » à la date du match = match perdu par pénalité.
Forfait	A déclarer OBLIGATOIREMENT dans GESTHAND et INFORMER son adversaire et la COC au plus tôt. <u>Tarifs du forfait :</u> . Coupe de France Régionale = 100 € (à partir du 1er tour) / 150 € (à partir du 2e tour) . Coupe de France Départementale = 40 € (à partir du 1er tour).
Jours et horaires	Samedi entre 18 h et 21 h / Dimanche entre 14 h et 16 h (<i>autorisation de jouer en dehors de ces horaires ou en semaine, si accord des deux clubs</i>). En cas d'impossibilité de recevoir, la rencontre sera inversée.
Durée des matchs	2 x 30 mn (repos 10 mn). Si égalité à la fin du temps réglementaire, épreuve des tirs au but (pas de prolongations).
Remontée des résultats	Les résultats et les feuilles de matchs doivent être transmis immédiatement après le match, au plus tard : . avant minuit le samedi pour les matchs du samedi . avant 20h le dimanche pour les matchs du dimanche. Les envois effectués en retard peuvent entraîner des sanctions financières.
La Coupe de France reste prioritaire sur les autres compétitions. Aucune demande de report ne sera acceptée, quel qu'en soit le motif. Si un match de championnat ou d'une autre compétition est prévu lors de ce tour de Coupe de France, il doit être reporté.	